



Règlement du Club actionnaires

L'adhésion au Club actionnaires Damartex implique l'acceptation des présentes conditions générales soumises au droit français.

Article 1 : Objet du Club actionnaires Damartex

Le Club actionnaires Damartex a pour objectif de renforcer la relation entre le Groupe Damartex et ses actionnaires individuels, notamment en tenant ses membres informés de l'actualité du Groupe.

Les informations mises à disposition des membres du Club actionnaires seront des informations publiques.

Article 2 : Conditions et formalités d'adhésion au Club actionnaires Damartex

2.1. Conditions d'adhésion

Toute personne physique française ou étrangère, détenant au moins une action au porteur ou au nominatif, peut adhérer au Club actionnaires Damartex.

Les actions détenues en indivision ne peuvent donner droit qu'à une seule demande d'adhésion au nom de l'indivision par le représentant unanimement désigné par tous les membres de l'indivision. Seul ce représentant, personne physique, pourra bénéficier des services du Club actionnaires.

L'adhésion au Club actionnaires est facultative et gratuite.

Les membres du Club actionnaires Damartex s'engagent à respecter ces conditions durant toute la durée de leur adhésion. À tout moment, Damartex se réserve la possibilité de vérifier le respect de ces conditions.

Les cas de non-respect de ces conditions, de fausses déclarations, de déclarations erronées, ou d'utilisation de la qualité de membre non conforme à l'éthique de Damartex, constituent une cause d'exclusion du Club actionnaires dont la décision relève du seul ressort de Damartex.

2.2. Formalités d'adhésion

L'actionnaire doit compléter de manière exhaustive, sous son entière responsabilité, le formulaire d'adhésion en ligne qui figure sur le site Internet.

Un justificatif de détention d'actions Damartex de moins de 2 mois (relevé de titres de votre intermédiaire financier) est demandé pour les actionnaires au nominatif et au porteur.

Après validation du dossier d'inscription par Damartex, l'actionnaire recevra par email la confirmation de son inscription.

La décision d'accepter l'adhésion au Club actionnaires est du seul ressort de Damartex.



2.3 Durée et renouvellement de l'adhésion

L'adhésion au Club actionnaires prend effet à compter de la date de réception de la confirmation d'adhésion envoyée par le Club actionnaires et est valable pour une durée d'un an sous réserve de rester actionnaire durant cette période.

L'adhésion est renouvelable par tacite reconduction pour la durée d'un an et tant que le membre du Club actionnaires Damartex satisfait aux conditions d'adhésion.

L'actionnaire s'engage à prévenir Damartex s'il ne répond plus aux conditions d'adhésion ou s'il souhaite renoncer à son adhésion dans les meilleurs délais par courrier ou email. Il perd ainsi automatiquement sa qualité de membre du Club actionnaires Damartex ainsi que le bénéfice de tous les services et avantages attachés.

Article 3 : Services et avantages offerts

3.1. Une information régulière

Pour tenir informés les membres du Club actionnaires de l'actualité de Damartex, le Club actionnaires adresse par email plusieurs publications notamment la Lettre aux Actionnaires. Le membre du Club actionnaires peut à tout moment demander à ne plus recevoir ces publications en faisant la demande via le formulaire de contact en ligne.

3.2. Des événements privilégiés.

Organisations d'événements privilégiés à destination des membres du Club actionnaires. Le programme des événements est disponible sur le site dédié aux membres. Pour garantir des conditions optimales, le nombre de places peut être limité. Pour les membres qui sont intéressés il suffit de répondre aux invitations envoyées ou bien d'adresser une demande via le formulaire de contact en ligne.

3.3. Un espace privé en ligne dédié au Club actionnaires.

L'ensemble des informations et des actualités relatives au Club actionnaires est accessible sur le site internet dédié. L'accès à cet espace privé, dédié aux membres du Club actionnaires, est possible après activation du compte. Pour cela, lors de la première connexion, il suffit de saisir votre numéro de membre, votre nom et prénom et votre adresse email.

Article 4 : Obligations des membres du Club actionnaires de Damartex

4.1 Non-publicité

Les membres du Club actionnaires Damartex s'engagent à ne pas faire usage de leur qualité de membre pour une finalité autre que celle du Club actionnaires sauf accord écrit préalable de Damartex.

4.2 Représentativité

Les membres du Club actionnaires ne sont en aucun cas des représentants des actionnaires individuels et ne peuvent se prévaloir de cette qualité.



Article 5 : Utilisation des données, droit d'accès et de rectification par les membres du Club actionnaires Damartex des informations les concernant

Les informations personnelles recueillies par Damartex dans le formulaire d'adhésion sont nécessaires pour enregistrer la demande d'adhésion et faire profiter des services et avantages offerts aux membres du Club actionnaires. Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés, principalement pour les finalités suivantes : connaissance de l'actionnaire, gestion de la relation avec l'actionnaire, animation du Club actionnaires, invitations, mailing sur les documents et publications.

En outre, les membres du Club actionnaires autorisent Damartex à communiquer les données les concernant et leurs mises à jour éventuelles aux sous-traitants éventuels, et ce pour les seuls besoins des travaux de sous-traitance.

Conformément à la réglementation en vigueur, les membres disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données, ainsi que de celui d'en demander l'effacement, de s'opposer à leur traitement et d'en obtenir la limitation ou la portabilité dans la mesure où cela est applicable et sous réserve des motifs légitimes impérieux dont pourrait justifier Damartex pour conserver vos données.

L'adhésion au Club actionnaires repose sur une démarche volontaire, il est possible de retirer son consentement au traitement de ses données à tout moment et sans justification en mettant fin à l'adhésion, dans la rubrique « mon compte » et « je supprime mon compte ». Dans ce cas, le Club actionnaires cessera toute communication.

Article 6 : Contacts

Le Club actionnaires Damartex peut être contacté à cette adresse email : clubactionnaires@damartex.com

Article 7 : Modification des conditions générales du Club actionnaires de Damartex

Damartex se réserve le droit de modifier, à tout moment, les conditions du Club actionnaires, ainsi que les conditions d'exécution des services et des avantages du Club actionnaires.

Ces modifications seront portées à la connaissance des membres sur le site Internet du Club actionnaires Damartex ou par tout autre moyen.

Fait à Roubaix, le 27 avril 2021